



**MAIRIE  
VAUJANY**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 7  
VOTANTS : 10  
POUR : 10  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 26 février 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS, Eric DOURNON à Valérie MARTINET, Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Délibération n°03-010324-06 : Programme 2024 d'entretien et de maintenance des deux escalators – Attribution du marché de travaux**

La commune de Vaujany dispose de deux escaliers mécaniques qui sont des éléments majeurs du bon fonctionnement de la station et de la mobilité des habitants et des touristes.

A la suite des visites de maintenance effectuées par l'opérateur Schindler, il s'avère nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation sur les parties gauche et droite de chaque escalator (petit escalier et grand escalier), afin d'éviter tout risque de panne et d'assurer la continuité du bon fonctionnement des installations.

Les travaux de réparation à réaliser sont les suivants :

Grands escaliers :

- Grand droit montant : remplacement des bandes d'usure
- Grand gauche descendant : remplacement des bandes d'usure

Petits escaliers :

Petit droit montant :

- Dépose et nettoyage des marches
- Remplacement galets de marches et patins
- Traitement anti-corrosion sur rampant et caissons
- Remplacement arbre de transmission et chaîne de main courante

Petit droit descendant :

- Dépose et nettoyage des marches
- Remplacement galets de marches et patins
- Traitement anti-corrosion sur rampant et caissons

La société Schindler est le fabricant d'origine des escalators, comportant des caractéristiques spécifiques et des composants qu'elle seule peut fabriquer et entretenir. Les équipements et matériels à changer doivent être compatibles techniquement, sécuritairement et esthétiquement avec les installations d'origine.

A ce titre, une consultation a été réalisée conformément à l'article R.2123-3 du Code de la commande publique qui prévoit la passation d'un marché sans faire l'objet d'une publicité ni d'une mise en concurrence.

La société SCHINDLER a remis une offre à hauteur de 249 425,59 € HT.

Les dates d'intervention seront arrêtées entre la commune et la société Schindler afin de ne pas perturber les périodes touristiques. Leur organisation sera naturellement coordonnée avec les travaux de remplacement des couvertures des escalators.

S'agissant des travaux d'entretien et de maintenance, les durées d'exécution des travaux sont estimées ainsi :

- Remplacement arbre de transmission	1 semaine
- Intervention sur le petit escalier droit montant	1 semaine
- Intervention sur le petit escalier gauche descendant	1 semaine
- Intervention sur le grand escalier droit montant	2 semaines
- Intervention sur le grand escalier gauche descendant	2 semaines

Le Conseil Municipal ;

Sur la proposition du Maire;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Décide d'attribuer le marché de travaux d'entretien et de maintenance des deux escaliers mécaniques assurant la liaison entre la place Centrale et le Haut du village, à la société Schindler S.A. dont le siège social est situé 1/3 rue Dewoitine – 78141 Vélizy Villacoublay pour un montant de 249 425,59 € HT.
- Dit que les crédits afférents feront l'objet d'une inscription au chapitre 23 – compte 2313 du budget communal 2024.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et à la signature des documents à intervenir.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

Le Maire,  
Yves GENEVOIS

